



Les Arts Littéraires

CONCOURS

La participation au concours international **Les Arts Littéraires** est ouverte à tous les écrivains de langue française dans les catégories suivantes :

NOUVELLE : ne sera acceptée qu'une **seule nouvelle** inédite ou éditée d'un maximum de 15 pages (Time New Roman 12)

POESIE : sujet et forme au choix, un **recueil** inédit ou déjà édité

ROMAN : un **seul ouvrage** inédit ou déjà édité

THEATRE : une **seule pièce** de forme classique ou moderne inédite ou éditée.

Règlement

Article 1 : Ouverture du concours

Le concours est ouvert du 15 février au 1er décembre 2019. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus. Le règlement du concours peut être obtenu sur simple demande par mail.

Article 2 : Forme de présentation

Seules les œuvres dactylographiées ou imprimées seront acceptées, elles devront être reliées ou agrafées et les pages numérotées.

Pour la catégorie théâtre :

- en début de pièce indiquer la distribution
- au cours du dialogue, indiquer nettement le nom de chaque personnage qui parle
- isoler les indications scéniques du reste du texte (italique par exemple).

Article 3 : Textes non retenus par le Jury

Ne seront pas retenus par le Jury :

- Les textes manuscrits
- Les textes orduriers
- Les textes contenant des polémiques politiques ou religieuses
- Les textes contenant des **fautes d'orthographe** ou de syntaxe
- Les lauréats ayant été primés l'année précédente à ce même concours (sauf si changement de catégorie).

Article 4 : Décisions du jury

Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Article 5 : Prix et Récompenses.

Chaque catégorie, en fonction de la qualité des œuvres, est dotée de **trophées et de prix**.

La remise solennelle des prix aura lieu au Château Catala de St-Orens le samedi 28 mars 2020 lors d'une journée **des Arts Littéraires** organisée par « l'Association de Loisirs Culturels et Artistiques » (ALCA).

Un Grand Premier Prix choisi par le jury, obtiendra le prix de l'Edition (impression gratuite d'un nombre d'exemplaires conséquent de son œuvre).

Le Prix de la ville de Saint-Orens attribué à l'un des candidats, choisi par le jury, sera offert par Madame le Maire.

Les trophées et les prix pourront être adressés sur demande aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Les frais d'envoi payables d'avance seront à la charge du récipiendaire.

Article 6 : Inscription et participation au concours

Les œuvres présentées devront parvenir en trois exemplaires (deux pour la Poésie) à l'adresse du concours avant la date de clôture. La participation à plusieurs catégories doit parvenir en un seul envoi.

Les œuvres adressées devront obligatoirement être accompagnées de la feuille d'inscription jointe en annexe, correctement renseignée en capitales d'imprimerie.

Pour garantir l'anonymat de chaque candidat, tout exemplaire du ou des ouvrages présentés portera, en haut et à droite, sur la première page ou sur une feuille rajoutée et agrafée à la première page les indications suivantes :

- La catégorie choisie pour l'œuvre en question
- UN SEUL MOT choisi par le candidat qui servira de CODE pour l'identifier anonymement. En cas de candidature dans plusieurs catégories, ce code devra toujours être le même
- le candidat doit cacher toute indication pouvant dévoiler son identité.

Droit de participation : 20 euros (17 euros pour nos amis adhérents d'ALCA).

Pour les auteurs qui souhaitent concourir dans différentes catégories, les droits de participation sont alors de 15 € pour la deuxième et la troisième œuvre puis de 10 euros pour la quatrième. Paiement par chèque à l'ordre de < **ALCA - Les Arts Littéraires** > (mandat international en euros pour les résidents étrangers).

Avec les œuvres devra être envoyé 1 timbre (tarif normal).

Article 7 : Devenir des manuscrits présentés

Les manuscrits des participants seront rendus exclusivement le jour de la remise des prix. Les œuvres primées seront déposées à la Médiathèque municipale de Saint-Orens avec l'accord de l'auteur.

Article 8 : Conformité

Les dossiers non conformes au présent règlement ne seront pas communiqués au jury. La participation à ce concours implique l'acceptation de fait du présent règlement.

Article 9 : Adresse du Concours

Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé à :

Mme Maryse Carrier
Concours Les Arts Littéraires
Résidence Les Acacias. Appt 45
3 rue Bonnat
31400 Toulouse

Contact : Mail : maryse.carrier@alca31.com

Web : alca31.com



Les Arts Littéraires

CONCOURS INTERNATIONAL

FICHE D'INSCRIPTION (EN CAPITALES D'IMPRIMERIE)

M. Mme. Mlle. ¹

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Adresse mail²:

Numéro de téléphone :

Fixe/ portable :

Nom de CODE :

Date :

.....

Signature :

Inscription en ³ :

Catégorie NOUVELLE

Titre de l'œuvre :

Catégorie POESIE

Titre de l'œuvre :

Catégorie ROMAN

Titre de l'œuvre :

Catégorie THEATRE

Titre de l'œuvre :

¹ Barrer la mention inutile.

² Adresse mail en lettres capitales

³ Indiquer le titre de l'œuvre dans la catégorie choisie et préciser éventuellement son édition (même s'il s'agit d'une édition à droit d'auteur)